



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé et solidarités : services extérieurs

Question écrite n° 99377

## Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des personnels de son ministère au vu de l'inadéquation entre les moyens humains dont ils disposent et les missions qui leur sont confiées. En effet, que ce soit au niveau des services centraux ou des services déconcentrés, les personnels du ministère de la santé et de la solidarité doivent assurer la mise en oeuvre, l'animation, l'évaluation et le contrôle des politiques nationales de santé publique, de développement social et de lutte contre l'exclusion. Aujourd'hui, face au manque criant de personnel, force est de constater l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'assurer leurs missions au quotidien de façon convenable. Plus grave, ils sont dans l'impossibilité également de faire face à des situations de crises car, faute de moyens, ils n'ont plus la réactivité nécessaire. La gestion de la canicule est malheureusement un exemple qui illustre parfaitement cette pénurie de personnel. En effet, une DDASS sur 10 n'a pu exploiter les certificats de décès, ce qui aurait certainement permis de donner l'alerte bien en amont... On peut aussi s'interroger sur les épidémies de chikungunya ou de dengue survenues dans les TOM DOM qui ont entraîné à ce jour le décès de plus de 200 de nos concitoyens, quand on sait que les effectifs chargés de l'éradication du paludisme à la Réunion sont passés en dix ans de 180 agents à 40 agents. Malheureusement, la liste de tels dysfonctionnements pourrait encore être longue. Alors que cette administration gère l'ensemble des dépenses publiques consacrées aux politiques sanitaires et sociales du pays, elle ne pèse que 0,6 % des effectifs de la fonction publique d'État et 14 500 agents. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour que tous les services concernés aient les moyens nécessaires de garantir la santé et la cohésion sociale à la population de notre pays, qu'elle est en droit d'attendre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99377

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 2006, page 7229